



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2026/02/001**  
Aménagement du territoire

**Séance du 9 février 2026**  
**Date de convocation : 3 février 2026**  
**Membres en exercice : 33**  
**28 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention cadre  
Petites Villes de Demain signée le 8 juillet 2024  
– Approbation et autorisation de signature

**L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD  
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/001

**RAPPORTEUR :** Jean DENAT, maire

**EXPOSE :** La convention cadre conclue le 8 juillet 2024 fixe les modalités de mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain afin de revitaliser le centre-ville de Vauvert.

A celle-ci est annexée la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT), conclue le même jour, qui définit la stratégie et les actions.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées, de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, et conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région et mise en œuvre par Monsieur le préfet du Gard, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

Ainsi, le présent avenant a pour objet, sans autre modification, de proroger la durée de validité de la convention cadre Petites villes de demain, dont le terme a été initialement fixé à mars 2026, jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues.

Afin de poursuivre le partenariat autour des actions engagées et de maintenir la possibilité de solliciter les financements d'ingénierie, il est proposé d'approuver l'avenant n° I – annexé à la présente délibération – prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2026, sans autre modification.

**Considérant :**

- L'échéance de la convention cadre PVD signée le 8 juillet 2024, arrivant à son terme en mars 2026 ;
- L'intérêt de poursuivre le projet de revitalisation et, par-là, les actions engagées ;
- La possibilité offerte par l'État et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) de proroger la validité du programme jusqu'au 31 décembre 2026, permettant notamment de maintenir les partenariats et financements d'ingénierie associés, et en particulier le financement du poste de chef de projet jusqu'à ce terme ;
- Que l'avenant n° I se limite à cette prorogation sans autre modification ;

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° I à la convention cadre Petites Villes de Demain pour la commune de Vauvert signée 8 juillet 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° I de prorogation de la convention Petites Villes de Demain, et toutes les pièces afférentes au dossier.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Sandrine RIOS est sortie de la salle des délibérations.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**

**Christian SOMMACAL**



**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026



ID : 030-213003411-20260209-DE202602\_0001-DE